

**Point 1 – Procès-verbal des séances du 17 mars 2015, 24 novembre 2015, 24 juin 2016 et 2 mars 2017 (pour avis)**

***Vote : approbation à l'unanimité sous réserve de corrections de forme demandées par les membres du CHSCT-M.***

**Point 2 : Orientations ministérielles 2018 en santé et sécurité au travail (pour avis)**

L'élaboration des orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail est le fruit d'un travail concerté. Un groupe de travail s'est tenu le 13 octobre en présence des membres du CHSCT-M, du médecin coordonnateur, des inspecteurs en santé et sécurité au travail et des autorités d'emploi.

Le BSST présente les orientations ministérielles 2018 qui s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route qui sera mise à jour chaque année. Pour 2018, cette feuille de route comporte 33 actions dont certaines seront suivies dans le cadre de groupes de travail ministériels.

Les orientations de l'année 2018 se concentrent sur 6 axes principaux : la structuration du réseau des assistants et conseillers de prévention, une meilleure prise en compte des enjeux liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures, une vigilance accrue sur la maîtrise des risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante et aux poussières de plomb, le renforcement des actions de prévention des risques psychosociaux, la prise en compte des facteurs de pénibilité en matière de prévention primaire, la poursuite de l'organisation de la médecine de prévention au sein du ministère au regard du contexte de pénurie.

Le secrétaire général adressera une note d'accompagnement à toutes les structures du ministère en rappelant que ce document doit être présenté pour information aux instances locales.

***Vote : avis favorable à l'unanimité sous réserve des amendements demandés en séance***

**Point 3 : Cadre ministériel relatif au registre danger grave et imminent (DGI) et au registre santé et sécurité au travail (SST) (pour avis)**

Le BSST présente le cadre ministériel relatif au registre danger grave et imminent (DGI) et au registre santé et sécurité au travail (SST) qui s'inscrit dans le cadre du décret n° 82-453 modifié et de son guide juridique d'application.

Ces documents ont fait l'objet d'un groupe de travail avec les représentants du personnel le 29 septembre dernier et d'un travail préalable avec les inspecteurs santé et sécurité au travail. Ce cadre va permettre de répondre aux attentes des structures en termes d'outils méthodologiques.

***Vote : avis favorable à l'unanimité***

**Point 4 : Déploiement de GOIA dans les DRAC (pour information)**

Le DAT présente la note portant sur le déploiement de GOIA-courrier dans les DRAC volontaires. Un guide méthodologique relatif au projet de dématérialisation du courrier en DRAC a été établi par le DAT, le DSM et la SDSI.

Au regard des interrogations des membres du CHSCT-M, le Président propose qu'une réunion de travail soit organisée par le DAT sur le guide méthodologique. Une réunion extraordinaire du CHSCT-M sera organisée à l'issue de ces travaux.

**Point 5 : Plan ministériel de rénovation des logements de fonction** (pour information)

Le SAFIG présente le plan ministériel de rénovation des logements de fonction qui s'inscrit dans le cadre de la circulaire relative au plan de rénovation du parc de logement du 15 février 2017.

La mise en œuvre de ce plan répond à une attente forte des membres du CHSCT-M.

**Point 6 : Rapport national d'activité 2016 du service de médecine de prévention** (pour information)

Le Président annonce l'arrivée d'un nouveau médecin de prévention au sein du service de médecine de prévention de l'administration centrale.

Le médecin coordonnateur présente le rapport national d'activité 2016 du service de médecine de prévention.

Les membres du CHSCT-M remercient le médecin coordonnateur pour l'établissement de ce rapport qui permet de mettre en exergue la situation de l'état de santé des agents.

**Point 7 : Point sur l'organisation de la médecine de prévention au ministère de la Culture** (pour information)

Le BSST commente la mise à jour de la cartographie de l'organisation de la médecine de prévention au sein du ministère. L'implication du BSST est importante pour trouver des solutions au cas par cas. Certaines régions restent cependant carencées en médecins de prévention, compte tenu de la pénurie de médecins.

Le secrétaire général fera un nouveau courrier à la DGAFP pour alerter sur ce sujet qui touche l'ensemble des administrations.

**Point 8 : Bilan d'activité 2016 de la Mission santé et sécurité au travail** (pour information)

L'inspectrice générale des affaires culturelles chargée de la coordination des inspecteurs santé et sécurité au travail expose le bilan des activités réalisées en 2016 au titre de la mission.

Les membres du CHSCT-M notent les apports de ce rapport dense et qualitatif, une réflexion sera engagée sur le suivi des préconisations de ce bilan.

**Point 9 : Bilan sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (Bilan SST) pour l'année 2015** (pour avis)

Le BSST présente le bilan en santé et sécurité au travail de l'année 2015.

Les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles sont issues de l'enquête nationale lancée en juillet 2016 auprès des structures ministérielles.

**Vote : avis favorable à la majorité**

**Détail : - CFDT-Culture, SNAC-FSU et SUD Culture Solidaires : avis favorable**

**- CGT-Culture : abstention**

Le dernier point à l'ordre du jour porte sur l'examen de la grille de suivi des travaux du CHSCT-M.

Aucune question diverse n'a été posée à l'administration.